



## Trophée Marie-Agnès Péron 2024

### Avenant n°3 aux Instructions de course

Annuler

#### **12.2 Pénalités pour infraction aux règles hors chapitre 2 des RCV :**

Sauf pour les règles 28 et 31, une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité en temps pouvant aller jusqu'à DSQ à l'initiative du Jury.

Remplacer par

#### **12.2 Pénalités pour infraction aux règles hors chapitre 2 des RCV :**

Une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité en temps pouvant aller jusqu'à DSQ à l'initiative du Jury.

----

Annuler

#### **14. Réclamations**

14.1 Les réclamations doivent être annoncées à l'arrivée au comité sur le canal VHF 72 puis écrites sur les imprimés disponibles au secrétariat de course et déposées au plus tard deux heures après que le bateau ait franchi la ligne d'arrivée. Dans le cas d'une arrivée entre 20h00 et 08h00 les concurrents désirant déposer une réclamation auront jusqu'à 10h00 pour le faire.

Remplacer par

#### **14. Réclamations**

14.1 Les réclamations doivent être déposées au plus tard deux heures après que le bateau ait franchi la ligne d'arrivée. Dans le cas d'une arrivée entre 20h00 et 08h00 les concurrents désirant déposer une réclamation auront jusqu'à 10h00 pour le faire. Les formulaires de réclamations sont disponibles au secrétariat de course.

----

Ajouter :

Le tableau officiel de la partie Jury est disponible sous jurydécision, le lien est disponible sur le site de la course ou via [jurydecisions.ffvoile.fr](http://jurydecisions.ffvoile.fr)

Publié le 29 mai 2024 à 17h45

Anne Crespy – Présidente du Jury